

OUVERTURE DE LA CONCERTATION RÈGLEMENTÉE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LISSANDRE

La Présidente de Bordeaux Métropole informe le public que par délibération n° 2025-163 en date du 4 avril 2025, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé de l'ouverture d'une concertation liée au projet d'aménagement du secteur Lissandre. La concertation se déroulera à partir **du mardi 13 mai 2025**.

L'intégralité des documents relatifs à cette concertation sera consultable, aux jours et heures d'ouvertures au public :

- A l'accueil de la mairie de Cenon, 1 avenue Carnot 33150 Cenon,
- A l'accueil de la mairie de Lormont, rue André Dupin 33305 Lormont,
- Dans les locaux de Bordeaux Métropole - A l'accueil du pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland 33310 Lormont,
- En accès continu sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole <https://participation.bordeaux-metropole.fr>.

Il est prévu une réunion publique durant la concertation.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible, du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

A l'issue, le Conseil métropolitain approuvera le bilan de cette concertation. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Christine Bost

Présidente de Bordeaux Métropole